



ASSOCIATION
DES CRÉATEURS
DE DESSINS
POUR LA BRODERIE

**L'ACDB, née en 2001,
réunit les professionnels de broderies
et défend leurs intérêts.**

**ENSEMBLE
ENCOURAGEONS
LA CRÉATION!**

*"Un livre ce n'est pas seulement de l'encre et du papier,
c'est avant tout une histoire.*

*Quand vous achetez un ouvrage de broderie,
vous n'achetez pas uniquement de la toile et du fil,
mais essentiellement, la création d'un dessin".*

QUI SONT LES CREATEURS ?

- A Point nommé, Laurence Martinez
- Abc Collection, Sophie Rozer, Lorraine Lebrun
- Alice Création, Alice Quemener
- Alphabets, Bénédicte Reveilhac, Françoise Prax
- Anagram, J.L Gransire, Lra, Anne Dietrich
- Au Fil de l'Ange, Martine Léonard
- Au Bonheur des Dames, Cecile Vessière
- Atelier des Abcédaires, Véronique et Bénédicte Maurin
- Banga, Raphaël Caputo
- Bleu ce Chine, Joëlle Jeunemaître
- Bleu de Soie, Laurence Perbellini
- Compagnie des Ouvrages, Christine Listre
- Couleurs Croisées, Danielle Gouribu-Curie
- Cousines et Compagnie, Françoise Luthier
- Création Camille Colje-Camps
- Dessin DHC, Dominique Hoel-Colin
- Emma R, Emmanuelle Erre
- Herbe Folle, Sabine Laure
- La Sylphide toquée, Agnès Mourier
- Les kits de Vivie, Sylvie Robin
- Lili points, Caroline Cantieni
- Lili Soleil, Brigitte Galaup
- Lucas Création, Rczen Lucas
- Mane, Michèle Rain
- Mouton Rouge, Pascale Eva Gendrault
- MB3Z, Marie-Hélène de Bussières
- Nimüe, Annaïck Chauvel
- Picoti Picota, Stéphanie Bellouin
- Pique et pique et un diagramme, Joëlle Ronnet
- Point de Repère, Laetitia Macé
- Rouge du Rhn, Marianne Diemer
- Royal Pars
- Rue du Port, Danila Pahun-Fatovitch
- Savoir Faire Vailly
- Vent du Sud, Catherine Gerbaud
- Voisine, Christine Combemale

QUE DIT LA LOI ?

Le livre 1 du Code de la Propriété Intellectuelle précise que toute forme de reproduction d'un modèle original, en vue de sa diffusion auprès d'autres, même à titre gratuit, constitue une contrefaçon passible de poursuites pénales et civiles.

Ainsi toute copie d'un diagramme de broderie faite pour un usage autre que privé et strictement personnel est une contrefaçon (article I122-5 2e du CPI) sanctionnée en correctionnelle (Article L 335-2) de 2 ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende.

POURQUOI CETTE ASSOCIATION

A l'origine de tout modèle de broderie, il y a un créateur.

La broderie qui vous a séduit et que vous avez envie de réaliser n'est pas un produit ordinaire. Sa conception a demandé la passion, l'enthousiasme, le talent et le temps d'un homme ou d'une femme qui s'est investi pour l'imaginer et la dessiner. C'est son métier, il doit pouvoir en vivre.

Ce dessinateur, comme les compositeurs de musique ou les écrivains, est protégé par le droit d'auteur. Il est pourtant trop souvent victime du piratage de son oeuvre par la reproduction et la diffusion illicite de ses dessins.

EXIGEONS LA PASTILLE ROUGE !



Les créateurs membres de l'Acdb, apposent une pastille rouge transparente sur leurs diagrammes qui ne gêne pas la lisibilité de la grille :
C'est la preuve qu'il s'agit d'un original.

N'OUBLIEZ PAS !

la copie est un piratage.

La copie prive le créateur de
sa légitime rémunération.

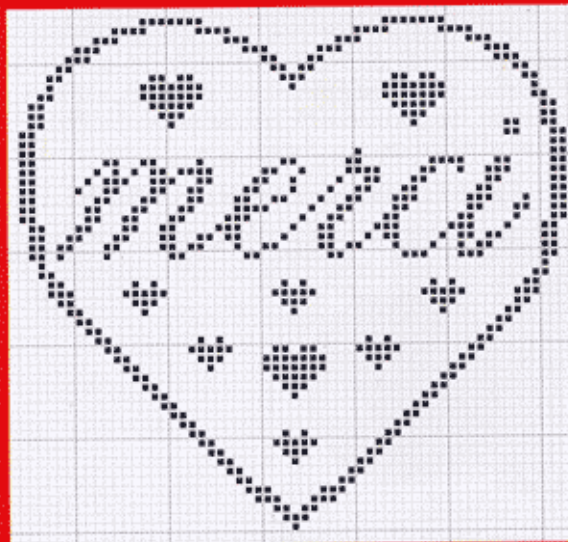
La copie détruit la création.

Pour que vous ayez
encore longtemps, le plaisir
de broder des nouveautés

Ensemble encourageons la création

RESPECTONS LES CREATEURS !

**Pour préserver
l'avenir de la broderie,
votre passion et notre métier,
les créateurs vous disent**



**ACDB
63 AVENUE DE LA RESISTANCE
93 000 MONTREUIL**